

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2020 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 mai 2020

Secrétaires de Séance : Mme Dassin – M. Bougette – Mme Chenu-Durafour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2020

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1 - Exercice par délégation des attributions confiées au maire par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **CONFIRME, à la majorité (3 abstentions),** la possibilité pour le maire d'exercer par délégation l'ensemble des attributions prévues par le paragraphe I de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 précitée.

2 - Société Publique Locale Territoire d'Innovation - Modification des statuts

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur Hubert BERTRAND désigné comme représentant de la ville de Saint-Genis-Pouilly à l'Assemblée générale de la Société Publique Locale Territoire d'Innovation à adopter à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire d'Innovation les trois résolutions présentées au Conseil Municipal ci-dessous :

Première résolution : suppression du comité de contrôle

Compte tenu des éléments apportés par le Conseil d'administration sur la base, notamment, de l'avis juridique rendu par le cabinet ADAMAS, l'Assemblée générale décide la suppression du comité de contrôle tel qu'institué par l'article 24.3 des statuts.

Deuxième résolution : modification des statuts L'assemblée générale supprime l'article 24.3 des statuts intitulé « Respect des règles communautaires dites « in house » ».

Troisième résolution : pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

3 - Modification du tableau des emplois au 1er juin 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME**, à l'unanimité, au 31 août 2020 :
- un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au service scolaire ;
- **CREE**, à l'unanimité, au 1er juin 2020 :
- un poste de rédacteur territorial à temps complet au service scolaire ;
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1er juin 2020.

4 - Dépenses imputées en section d'investissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ARRETE, à l'unanimité, la liste des biens meubles présentée, pour permettre leur inscription en section d'investissement durant l'exercice 2020, compte tenu de leur caractère de durabilité, de leur montant unitaire inférieur à 500 € toutes taxes comprises et de leur absence d'inscription sur la liste des biens meubles fixée par arrêté ministériel NOR/INT/BO100692 A du 26 octobre 2001.

5 – Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Pouilly - Compte-rendu administratif et financier - mars 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, du compte rendu administratif et financier transmis par le concessionnaire de la ZAC des Hauts de Pouilly, SEMCODA.

6 - Subventions de fonctionnement aux associations – Exercice 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, à la majorité (5 voix contre), le versement des subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessous ;
- **AUTORISE**, à la majorité (5 voix contre), Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant ;
- **DIT**, à la majorité (5 voix contre), que les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget de l'exercice en cours.

1/ Conventions financières simples (*Annexe n°1*)

ASSOCIATIONS

Montant

Avenir Gessien – Gymnastique	3 888.00
Agym Pays de Gex	504,00

Cimade Pays de Gex	1 200,00
Erage	876,00
Escolia le Bahia	882,00
Free Street Parkour	906,00
La Gexoise – gymnastique	1 608,00
Pays de Gex Natation	900,00
Conseil citoyen	5 000,00
SOUS TOTAL	15 764,00

2/ Avenant aux conventions en cours (*Annexe n°2*)

ASSOCIATIONS	Montant
Ain Est Athlétisme	4 160,00
Arts Martiaux	2 518,00
AS St Genis / Ferney / Crozet	13 570,00
Association Sportive du Collège	500,00
Badminton	4 512,00
Basket Pays de Gex	2 459,00
Club Alpin Pays de Gex	3 497,00
Judo Club	8 265,00
La Compagnie du Bordeau	18 360,00
La Lyre Musicale	29 290,00
Odysée (foot en salle)	4 852,00
Rugby Club Cern	1 559,00
Ski Club	10 273,00
Tennis club (École de tennis)	306,00
SOUS TOTAL	104 121,00

3/ Subventions simples

ASSOCIATIONS	Montant
FNACA – St-Genis	500,00
Amicale des donneurs de sang de St-Genis, Sergy, Crozet	1 000,00
APiCy - Piétons et cyclistes du pays de Gex	200,00
Collège Georges Charpak Gex (soutien au ski de fond)	344,00
SOUS TOTAL	2 044,00
TOTAL DES SUBVENTIONS PROPOSEES	121 929,00

7 - Budget principal - attribution de subventions aux associations dans le cadre du dispositif Pass'Sport et Culture

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 1.310 € à l'association Ain Est Athlétisme au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 3.570 € à l'association Arts Martiaux du Pays de Gex au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 2.350 € à l'Association Saint-Genis / Ferney / Crozet Football au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 160 € à l'Association sportive du collège Jacques Prévert au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 1.372,50 € à l'association Compagnie du Bordeau au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 130 € à l'association Free Street Parkour au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 2.080 € à l'association Judo Club au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 1.837,50 € à l'association La Lyre Musicale au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 3.270 € à l'association Odysée au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 262 € à l'association Ski Club de Saint-Genis au titre du dispositif Pass Sport et Culture ;
- **DIT, à l'unanimité** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations".

8 - Adhésion de la commune à l'Association Française des Cinémas Art & Essai (AFCAE)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Saint-Genis-Pouilly à l'Association Française des Cinémas Art & Essai en tant que Stagiaire ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement d'une cotisation annuelle de 150 euros à l'AFCAE payable selon les termes de l'adhésion.

9 - Politique de la ville – Quartier prioritaire Jacques Prévert – Contrat de ville 2015-2020 - Financement et mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de l'appel à projets 2020

Dans le cadre de l'appel à projets 2020 et suite aux conclusions du comité de pilotage (COPIL) du 25 février 2020, la ville de Saint-Genis-Pouilly s'est engagée à participer au financement et/ou à la mise en œuvre des actions suivantes :

ACTION : TRANSITION NUMERIQUE

Objectif visé : Il s'agit de mettre en œuvre un espace public numérique pour permettre aux habitants la maîtrise de l'outil numérique et favoriser l'accès aux droits afin de lutter contre la fracture numérique ; faire découvrir, à travers des ateliers les nouvelles technologies à des groupes d'enfants.

Porteur : Espace de Vie Sociale (EVS) de Saint-Genis-Pouilly

Cout de l'action au titre de la politique de la ville : 9506 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 2500 euros

Département : 2500 euros

Pays de Gex Agglo : 1000 euros

Commune : 3506 euros

ACTION : FINANCEMENT DE 10 PERMIS DE CONDUIRE

Objectif visé : faciliter et/ou préserver l'accès à l'emploi en favorisant la mobilité des habitants par l'obtention d'un permis de conduire

Porteur : Commune de Saint-Genis

Cout de l'action : 15 000 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 1500 euros

Pays de Gex Agglo : 1000 euros

Commune : 12 500 euros

ACTION : FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS DANS LA VIE DU QUARTIER

Objectif visé : Soutenir le conseil citoyen pour mobiliser les habitants du quartier et la mise en œuvre des actions de la politique de la ville

Porteur de l'action : Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert

Cout de l'action : 10 000 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 3000 euros

Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert : 4000 euros

Commune : 3000 euros

ACTION : ATELIERS DE CUISINE ET LIVRE DE RECETTES DE CUISINE

Objectif visé : Favoriser une action collective autour de la cuisine en valorisant l'échange, la parentalité, le bien manger sain, l'égalité, la laïcité et la citoyenneté etc... La finalité de l'action est, au travers d'un livre, de présenter et valoriser les recettes et les participants en mettant en avant les valeurs précitées.

Porteur de l'action : Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert

Cout de l'action : 3700 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 1000 euros

CAF : 2000 euros

Pays de Gex Agglo : 500 euros

Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert : 200 euros

ACTION CULTURES & DIVERSITE – MEDIATION CULTURELLE - COHESION SOCIALE

Objectif visé : fédérer les habitants et les associations autour des problématiques relatives à la politique de la ville en lien avec la culture et la diversité. Cette action initiée en 2015 présentera en 2020 sa quatrième édition et suscite un véritable engouement par la mobilisation des habitants et des associations qui participent de plus en plus nombreuses chaque année. Une trentaine d'associations ont participé en 2019, ce nombre progressant chaque année.

Porteur de l'action : Commune de Saint-Genis-Pouilly

Cout de l'action : 15 500 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 2000 euros

CAF : 3000 euros

Commune : 10 500 euros

ACTION : MEMOIRE (S) DU QUARTIER JACQUES PREVERT

Objectif visé : présenter et promouvoir l'historique social et spatial du quartier Jacques Prévert, permettre la rencontre entre les jeunes, les adultes et les personnes âgées en favorisant les liens intergénérationnels au travers de l'histoire du quartier.

Porteur de l'action : Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert

Cout de l'action : 4000 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 1000 euros

Pays de Gex Agglo : 500 euros

Commune : 2500 euros

ACTION : BOITES A LIVRES

Objectif visé : Mise en place d'une boîte à livres dans le quartier et mise en place d'un cercle de lecture autour de cette boîte à livres par le conseil citoyen, la médiathèque et les deux résidences seniors situées à proximité

Porteur de l'action : Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert

Cout de l'action : 2000 euros

Financeur de l'action :

Etat : 1000 euros

Commune : 1000 euros

ACTION : JARDINS PARTAGES

Objectif visé : création d'un jardin partagé pour réunir les habitants du quartier qui regroupe 93 nationalités autour d'un projet promouvant des valeurs communes, et favoriser les rencontres intergénérationnelles autour des questions environnementales et écologiques, avec la participation des résidences seniors situées à proximité.

Porteur de l'action : Conseil citoyen du quartier Jacques Prévert

Cout de l'action : 2500 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 1000 euros

Pays de Gex Agglo : 500 euros

Commune : 1000 euros

ACTION : SOCIALISATION DES JEUNES - VERS L'EMPLOI ET L'AUTONOMIE DANS LE PAYS DE GEX

Objectif visé : mise en place d'ateliers hebdomadaires pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement éducatif, social et socio-professionnel

Porteur de l'action : ADSEA et Mission Locale

Cout de l'action 51 000 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 12 000 euros

Département : 3000 euros

Pays de Gex Agglo : 3000 euros

Communes : 4000 euros (Saint-Genis-Pouilly = 2000 euros - Ferney-Voltaire = 2000 euros)

Reste à financer : financement et/ou redimensionnement de l'action par les porteurs de l'action

ACTION : DE L'INTEGRATION SOCIALE A L'EMPLOI - CONSTRUCTION SYSTEMIQUE DU PARCOURS

Objectif visé : favoriser le retour à l'emploi par un accompagnement collectif (dizaine de personnes) et en individuel ; Ateliers de reprise de confiance en soi - Gestion du stress -Travail sur la recherche d'emploi (CV, simulation d'entretien...) et Stages en entreprise. Identification des participants par orientation des partenaires de l'emploi et ateliers menés avec les partenaires

Porteur de l'action : AGCR + Pangloss + La Bâtisse + l'entreprise Ronzier

Cout de l'action : 75 240 euros

Financeurs de l'action :

Etat : 12 000 euros

Département : 2500 euros

Pays de Gex Agglo : 3000 euros

Commune de Ferney-Voltaire : 3000 euros

Commune de Saint-Genis-Pouilly : 3000 euros

Reste à financer : financement et/ou redimensionnement de l'action par les porteurs de l'action

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire, dans le prolongement de la délibération du 2 Juin 2015, à mettre en œuvre les actions liées à l'appel à projets 2020 relatif à la Politique de la ville et prendre toutes les dispositions afférentes.

10 - Utilisation de pistes VTT - Convention avec Pays de Gex Agglo, l'ONF et la commune de Crozet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention relative à l'utilisation de pistes VTT, avec Pays de Gex Agglo, l'ONF et la commune de Crozet ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

11 - Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Pouilly - avenant n° 3 à la concession d'aménagement en vue de la prorogation de sa durée et de la modification des modalités d'exécution des travaux concernant les ouvrages et les équipements remis à la commune

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 du traité de concession de la ZAC des Hauts de Pouilly avec la SEMCODA en vue de la prorogation de sa durée et de la modification des modalités d'exécution des travaux concernant les ouvrages et les équipements remis à la commune et de prendre toutes les dispositions administratives afférentes.

12 - Convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial portant sur une opération rue de Lyon conclue entre Pays de Gex Agglo et la SARL CONFIANCE PROMOTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer avec PAYS DE GEX AGGLO la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue entre Pays de Gex Agglo et la SARL CONFIANCE PROMOTION qui réalise sur les parcelles cadastrées BE 10 et BE 122 situées rue de Lyon une opération d'aménagement destinée à la construction de 62 logements dont 19 à vocation sociale.

13 - Convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial portant sur une opération rue de Lyon conclue entre Pays de Gex Agglo et la SCCV ST GENIS LYON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer avec PAYS DE GEX AGGLO la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue

entre Pays de Gex Agglo et la SCCV ST GENIS LYON qui réalise sur les parcelles cadastrées BE 4- 5- 7- 12 – 209 – 221 – 223 – 257 – et 258 situées rue de Lyon une opération d'aménagement destinée à la construction de 215 logements dont 67 à vocation sociale.

14 - Convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial portant sur l'opération située au n°65 rue de la Faucille conclue entre Pays de Gex Agglo et la SCCV ST GENIS FAUCILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer avec PAYS DE GEX AGGLO la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue entre Pays de Gex Agglo et la SCCV ST GENIS FAUCILLE qui réalise sur les parcelles cadastrées AY 1 et AY 2 sises au n°65 rue de la Faucille une opération d'aménagement destinée à la construction de 44 logements dont 12 à vocation sociale.

15 - Convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue sur une opération rue des Hautains conclue entre Pays de Gex Agglo et la SNC VINCI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer avec Pays de Gex Agglo la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue entre Pays de Gex Agglo et la SNC VINCI qui réalise sur la parcelle cadastrée AX 14 située rue des Hautains une opération d'aménagement destinée à la construction de 68 logements dont 21 à vocation sociale.

16 - Convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial portant sur une opération « Avenue de la République » conclue entre Pays de Gex Agglo et la SAS ARKADEA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer avec PAYS DE GEX AGGLO la convention relative aux modalités d'exécution de la convention de projet urbain partenarial conclue entre Pays de Gex Agglo et la SAS ARKADEA qui réalise sur la parcelle cadastrées BC 30 située Avenue de la République une opération d'aménagement destinée à la construction de 55 logements dont 17 logements sociaux (réservés en priorité aux postiers).

III – Mise en œuvre de la délégation au Maire en application de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

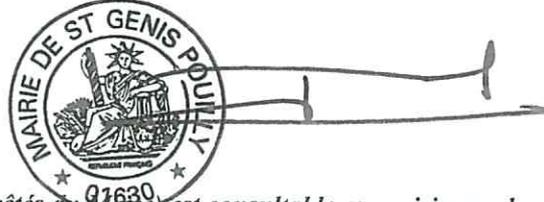
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle pour le secteur Enfance : Harry Covert le roi mystère
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : Concert de Paloma Pradal « Rabia »
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : Qui suis-je ?
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : Bankal
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : 3 MA – Ballaké Sissoko/Driss El Maloumi/Rajery
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : Somos
- Contrat de cession d’exploitation d’un spectacle au théâtre du Bordeaux : 100 mètres papillons
- Festival « Les Bulles s’éclatent 2020 » - Convention avec l’association Contrebande dessinées
- Tarif des séances de cinéma dans le cadre du César des Lycéens
- Cinéma municipal – Modification de la décision de création d’une régie de recettes
- Demande de subvention pour le Réseau d’Ecoute d’appui et d’Accompagnement des Parents auprès de la Caisse d’Allocations Familiales
- Ateliers numériques à destination des seniors « Happy Tab’ » dispensés par l’ADAPA 01 – Convention de partenariat pour la mise à disposition de locaux communaux
- Formation BAFD – Fédération sportive et culturelle de France
- Compte personnel de formation – Bilan de compétences
- Convention de participation pour la prévoyance – Assistance à maîtrise d’ouvrage – Contrat d’engagement avec la société ACE Consultants
- Contrat de maintenance 2020 Ulys Soft Dotelec CCAS Délibérations
- Avenant au contrat de maintenance de logiciel Gestion des ressources humaines et financières
- Maintenance du logiciel de gestion financière E-SEDIT GF et des connecteurs afférents Chorus Portail Pro et BUS DOCAPOST
- Logiciel de billetterie : contrat de maintenance du module de billetterie dématérialisée
- Accord-Cadre de fournitures et de services de Télécommunication – Attribution des marchés
- Attribution d’un marché de prestations intellectuelles au bureau d’études NALDEO en vue de la réalisation d’un mémoire complémentaire à l’étude environnementale relative au secteur « Sous les Vignes »
- Fourniture et installation de mobiliers pour le nouveau centre aquatique municipal – Modification n°1 du marché
- Fourniture et installation de mobiliers pour le nouveau centre aquatique municipal – Modification n°2 du marché
- Fourniture et pose d’éclairage public au centre aquatique – Attribution du marché à la Société SALENDRE RESEAUX
- Assistance pour le suivi et le contrôle du contrat de Délégation de Service Public du centre aquatique municipal – Marché de prestations de service avec la société Espelia
- Maintenances réglementaires des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) d’éclairage et des moyens de secours – Modification n°1 du Marché de Fournitures Courantes et Services – Société EUROFEU
- Vérifications réglementaires des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) d’éclairage et des moyens de secours – Modification n°1 du Marché de Fournitures Courantes et Services – Société APAVE SUDEUROPE
- Maintenance et dépannage des horloges – Attribution du marché – Société BODET CAMPANAIRE
- Vérifications réglementaires périodiques des portails, portes automatiques ou manuelles – Attribution du marché de services – Société APAVE SUDEUROPE
- Contrat Record – Maintenance des portes automatiques et garages des bâtiments communaux – Modification n°1
- Fourniture, mise en service, maintenance et vérifications des défibrillateurs – Attribution du marché – Contrat mixte (FCS) – Société SCHILLER
- Contrat avec EDF – Alimentation électrique des installations de recharge pour véhicules électriques
- Renouvellement de contrat de maintenance et d’hébergement des deux panneaux électroniques d’affichage

- Travaux d'entretien des espaces verts, parcs urbains, autres espaces publics et divers aménagements paysagers – Convention pour l'année 2020 avec l'entreprise d'insertion des jeunes de l'Ain (EIJA)
- Contrat de lutte contre les rongeurs et blattes, suivi des appareils désinsectiseurs

IV - Informations :

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 13 mai 2020

Le Maire,



Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.